

## **Procès -verbal Conseil Municipal du 8 décembre 2022**

---

**Présents :** Philippe Debatisse, Olivia Cazareth, Jocelyne Allain, Jeannette Hamon, Sabrina Reguer, Didier Thibault, Eric Letellier, Marc Clerissy, Patrick Bailleau, Marie Fuks

**Absents excusés :** Stéphane Toutain pouvoir à Olivia Cazareth

### **Ouverture de la séance à 19h**

### **Désignation d'un secrétaire de séance**

---

Marie Fuks

### **Approbation du CR de la dernière réunion**

---

Le CR du dernier conseil est approuvé à l'unanimité

### **Ordre du jour général**

#### **1. Adhésion à la mission « délégué à la protection des données (DPD) mutualisé »**

Lors du dernier conseil l'équipe municipale a donné son accord pour confier à Eure et Loir Ingenierie (ELI) le travail relatif à la protection des données. Monsieur le maire rappelle aux élus les missions qui seront assurées par le délégué à la Protection des données d'ELI :

- Réalisation d'un inventaire des traitements de données de la collectivité
- Réalisation d'une étude d'impact sur la vie privée
- Proposition d'un plan d'action avec des préconisations pour se conformer au RGPD
- Rédaction du registre des activités de traitement
- Sensibilisation des élus/agents
- Accompagnement dans le traitement des demandes des administrés en la matière

Les modalités d'exécution de la mission sont fixées par convention. Il convient d'adhérer à la nouvelle mission proposée par ELI sachant que le coût de cette mission sera établi forfaitairement selon la strate démographique de la collectivité. Pour la Puisaye ce coût s'élève à 600 euros la première année et 300 euros les années suivantes.

Monsieur le maire demande au conseil municipal :

- D'adhérer à Eure-et-Loir Ingénierie pour bénéficier de la mission DPD mutualisée
- De désigner ELI en tant que personne morale comme Délégué à la protection des données de la collectivité et lui mettre les moyens à disposition pour l'exercice de sa mission
- D'autoriser le maire à signer la convention d'accompagnement avec ELI et à signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière
- De s'engager à verser à Eure-et-Loir Ingénierie une cotisation dont le montant est arrêté par le Conseil d'administration

*L'équipe municipale, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l' Adhésion de la commune à la mission « délégué à la protection des données (DPD) mutualisé » proposée par Eure-et-Loir Ingénierie*

## **2. Accord de principe pour l'extinction de l'éclairage public sur le territoire communal**

Dans le contexte actuel qui impose de restreindre les dépenses d'énergie et de contribuer à la préservation de la biodiversité les collectivités sont invitées à réfléchir sur la pertinence de procéder à l'extinction nocturne de l'éclairage public (EP). Monsieur le maire rappelle que les modalités de fonctionnement de l'EP relèvent de son pouvoir de police et dispose de la faculté de prendre des mesures de limitation du fonctionnement compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon déroulement du trafic et la protection des biens et des personnes. Afin de se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation, la commune de la Puisaye doit délibérer afin de :

- Se prononcer en faveur du principe d'interruption de l'éclairage public sur le territoire communal
- Charger monsieur le maire de solliciter Energie Eure et Loir en tant qu'exploitant du réseau d'EP pour l'étude technique de cette mesure et sa mise en œuvre
  - o Charger monsieur le maire à l'issue de cette étude de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure et en particulier les lieux concernés et les horaires d'extinction. Ces horaires ont été discutés lors du précédent conseil et les heures d'éclairage ont été arrêtées comme suit : 6h30 8H30 et le soir 17h 20h en hiver – Pas d'éclairage l'été
- Charger monsieur le maire de prendre toutes les mesures d'information de la population

Il est proposé de demander à Energie 28 de faire un audit pour effectuer le changement des ampoules en led

*L'équipe municipale, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le principe d'extinction de l'éclairage public sur le territoire communal et les démarches à accomplir induites par cette décision*

## **3. Demande de subvention auprès de la Fondation du Patrimoine**

Suite à la souscription lancée pour financer une partie des travaux de réhabilitation du lavoir la Fondation du Patrimoine a recueilli la somme de **2090 euros**. Notre objectif de souscription était de 1395 euros pour un montant de travaux de **13 595 euros HT**. Le résultat de la souscription autorise la commune à solliciter, via la Fondation du Patrimoine, la subvention complémentaire du fond régional FR PCP à hauteur de **3398 euros** à laquelle s'ajoute également une bonification établie à ce jour à **792 euros** soit **4191 euros** de subventions régionales.

Monsieur le maire indique qu'il convient de formaliser cette demande de subvention par une délibération du conseil municipal qui devra être accompagnée d'un plan de financement actualisé.

*L'équipe municipale, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande de subvention complémentaire du fond régional FR PCP à hauteur de 3398 euros à laquelle s'ajoute également une bonification établie à ce jour à 792 euros soit un montant total de 4191 euros de subventions régionales*

#### **4. Demande de l'école pour l'année 2023**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la directrice a formulé des demandes liées au fonctionnement de l'école pour 2023 et qu'il convient de prévoir les dépenses afférentes au prochain budget sachant que le nombre d'enfants a augmenté (+ 7) et s'élève à 40 enfants ce qui engendre une légère augmentation de certains postes . Ces demandes concernent :

- 1. Plan bibliothèque** : Dans le cadre du Plan Bibliothèque, la commune s'est engagée à participer chaque année à l'approvisionnement de cette bibliothèque. Il est proposé de participer en 2023 à hauteur de 50 €. L'abonnement au site Hiboutheque ne sera pas renouvelé mais la directrice souhaite que le montant imparti, soit 30 euros, soit affecté au budget numérique.
- 2. Livres de récompense** : Il est proposé de prendre en charge la totalité des livres de récompense pour l'année 2023 soit 400 euros versus 300 prévus en 2022.
- 3. Budget de fonctionnement école** : Ce budget sert à l'acquisition de manuels scolaires et fournitures scolaires. Pour rappel, la commune avait accordé 1280 € en 2022, soit 40€ par élève. Il est proposé d'accorder un budget de 40€ par élève, soit 1600 euros pour 2023.
- 4. Budget coopérative scolaire** : Il est proposé d'accorder un budget de 10 € par élève, soit 400 € pour l'année 2023 (contre 1280 en 2022).
- 5. Budget numérique** : Il est proposé d'allouer une enveloppe de 190 € (160 + 30 report abonnement au site Hiboutheque) pour le renouvellement ou l'achat du matériel numérique (casques, styler, clavier, application payante...).
- 6. Budget fonctionnement direction** : Il est proposé que la maîtresse prenne sur les fournitures administratives de la mairie. Une demande sera faite chaque fin d'année civile pour l'année à venir.
- 7. Cadeaux de Noël école** : la commune a acheté pour l'année 2021-2022 des cadeaux collectifs. Il est proposé d'acheter des cadeaux collectifs plus des cadeaux pour la classe flexible pour l'année 2022/2023 pour un montant de 400 €.

*L'équipe municipale, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces propositions*

## 5. Projets d'investissement 2023

- **Aménagement de l'accès au Lavoir - route de l'Ancienne Gare : 10 817,38 € HT (entreprise Ludovic Hamon) Devis moins disant (autre devis Emmanuel Charmois 16 333,20 HT) :** Dans la mesure où les travaux du lavoir devraient être réalisés en 2023 monsieur le maire propose de retenir les travaux d'aménagement de l'accès au lavoir en 2023 et d'étudier la mise en place d'un éclairage solaire. L'équipe municipale valide le budget moins disant.
- **Toiture de l'école :** Monsieur le maire a demandé un rendez-vous au sous-préfet concernant le financement de cette opération. Après entretien avec le personnel de la sous-préfecture nous sommes en attente d'une réponse de monsieur le sous-préfet. Néanmoins, compte tenu des augmentations à prévoir pour le budget énergie (X 3) il est probable que nous soyons dans l'obligation de reporter ce projet. Le devis de ces travaux s'élève à 112 000 euros.
- **Isolation du mur extérieur de l'école :** Monsieur le maire a rencontré un technicien d'Energie Eure et Loir (EEL) afin de valider la faisabilité de l'isolation du mur et de l'obtention d'une subvention pour réaliser les travaux. Plusieurs devis ont été réalisés avec des matériaux différents :

	<b>Entreprise</b>	<b>Matériau</b>	<b>Montant des travaux</b>
1	FOCH (Drancy)	Panneaux polystyrène (ne passe pas au niveau des subventions d'Energie Eure et Loir.	33 800 euros (1 + 5 = 38 319 €)
2	MAZZOLENI (Thymer)	Panneaux polystyrène	38 235 euros (2 + 5 = 42 754 €)
3	MAZZOLENI (Thymer)	Laine de Roche	46 500 euros (3 + 5 = 51 019 €)
4	<b>MAZZOLENI (Thymer)</b>	<b>Fibre de bois</b>	<b>48 382 euros (4 + 5 = 52 901 €)</b>
5	MAZZOLENI (Thymer)	Reprise des bas de mur	4 519,20 euros

La laine de roche a un impact écologique moins important que les panneaux polystyrènes.

L'équipe municipale donne son accord pour l'option 4

- **Remplacement de 3 fenêtres en simple vitrage par des fenêtres double vitrage en PVC :** Montant du devis SARL Mineur : **3578,40 €**

L'équipe municipale donne son accord pour ces travaux.

- **Réhabilitation de la grange de la cour de l'école** : Projet reporté compte tenu de l'augmentation du budget énergie prévue pour 2023
- **Travaux cimetière** : Pose d'un portail au niveau de l'accès handicapé et pose d'une main courante à gauche de l'entrée sur 4 mètres en acier mouluré : Devis : 4509,60 euros (entreprise Mineur).

L'équipe municipale donne son accord pour les travaux du cimetière (portail et main courante)

- **Pose d'une clôture hauteur 1,20m pour protéger l'aire de jeu** : Devis : 806,40 euros HT

L'équipe municipale donne son accord pour la pose d'une clôture séparant les jeux d'enfant et la route.

**Monsieur le maire propose de lancer les projets suivants :**

- L'aménagement de l'accès au lavoir,
- L'isolation extérieure du mur de l'école,
- Le remplacement des 3 fenêtres.
- Les travaux du cimetière (portail, main courante)
- La clôture de l'aire de jeu

*L'équipe municipale, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les différents projets d'investissement proposés par monsieur le maire pour 2023*

**6. Demande de subvention au titre du FDI 2023**

- **Accessibilité Lavoir - route de l'Ancienne Gare** :
  - FDI 30% soit 3245,21 euros
- **Travaux cimetière** :
  - FDI 30% soit 1329 euros

*L'équipe municipale, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les demandes de subvention au titre du FDI*

**7. Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2023**

- **Accessibilité Lavoir - route de l'Ancienne Gare**
  - DETR 20% soit 2163,47 euros
- **Isolation du mur extérieur de l'école**
  - DETR 20% soit 8816,90 euros

- DSIL 10% soit 4408,45 euros

*L'équipe municipale, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les demandes de subvention au titre de la DETR/DSIL*

## **8. Demande de subvention au titre d'Energie Eure-et-Loir**

### ○ Isolation du mur extérieur de l'école

- 35% soit 15429,57 euros

*L'équipe municipale, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la demande de subvention au titre d'Energie Eure-et-Loir*

## **9. Entretien des espaces verts**

Le contrat d'entretien des espaces verts arrivant à son terme, 3 devis ont été demandés afin de renouveler le marché sur 3 ans. Monsieur le maire communique les propositions faites à savoir :

- Espaces verts Samuel Vigny : 6700 euros
- Boussardon Jardin EURL : 9907,20 euros
- Les jardins monastériens : 6823,49 euros

Monsieur le maire propose de renouveler le contrat de Samuel Vigny qui est le moins disant pour un nombre de tontes supérieur.

*L'équipe municipale, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le choix du prestataire de service Samuel Vigny pour l'entretien des espaces verts*

## **10. Informations et questions diverses**

- Information sur les Vœux du maire le 21 janvier à 11h30 dans la salle des fêtes en présence de monsieur le sous-préfet. Seront honorés pour la remise d'une médaille messieurs Maurice Heurtebise et Roger His
- Boite à livres : Définir un emplacement. Monsieur le maire suggère de la positionner à la place de la machine à pain. Elle sera réalisée en bois par Guillaume Hunault pour un montant de 500 euros TTC
- City-park. Projet en stand-by pour recherches de subvention.
- L'école a fait une sortie chez les pompiers de la Ferté Vidame qui a rencontré un vif succès
- La chape de l'atelier communal a été réalisée par Marc

Fin de la séance à 20h20

La secrétaire,

Le Maire,